

" *Institution Jeanne d'Arc* "

Enseignement Catholique Primaire et Secondaire



Privé Mixte

16, rue Valette - 66000 Perpignan

Tél : 04.68.34.38.76

Chers parents,

Une année scolaire se termine et une autre se prépare déjà. C'est l'occasion pour moi de vous remercier pour la confiance que vous nous accordez en inscrivant vos enfants dans notre Institution. Je tenais également à vous exprimer toute ma gratitude pour toutes les délicates attentions à mon égard lors de l'annonce de mon départ. Vos enfants ont été comme d'habitude exceptionnels de gentillesse et d'humanité. Je n'oublierai jamais ces dernières semaines.

Je tenais à féliciter l'ensemble des élèves pour leur travail tout au long de cette année et pour leur implication dans les divers projets. Un grand merci également à l'ensemble des adultes de l'établissement qui, par leur investissement, ont permis à chaque jeune de s'épanouir et de réussir. En attestent, par exemple, les excellents résultats obtenus par nos élèves au Diplôme National du Brevet 2024 : 100% de nos élèves l'ont obtenu et avec mention.

De nouveaux projets vont démarrer dès cet été pour toujours mieux accompagner vos enfants et dans un cadre toujours plus agréable.

Nous allons terminer notre phase 3 des travaux, qui à terme, nous permettra de rénover 100% du bâtiment A pour mieux accueillir les maternelles (3 nouvelles salles de classes et dortoir) et les collégiens (étude, nouvelle salle de musique, d'arts plastiques de sciences et 8 salles de cours). Nous débutons la rénovation du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage du bâtiment B à destination des élèves du primaire. Un centre de documentation et d'information sera créé également et les façades de l'établissement seront repeintes. Dans les mois qui viennent, nous terminerons la rénovation de l'ensemble de l'établissement et un accueil donnant sur la rue sera construit.

Durant l'année nous avons travaillé à la création d'un nouveau site internet qui sera opérationnel au mois de septembre.

Pour s'inscrire à l'étude du soir de façon ponctuelle ou pour qu'un externe réserve un repas il n'y aura plus besoin d'acheter un ticket. Les élèves bénéficieront d'une carte qu'ils devront badger à l'entrée du restaurant scolaire ou de l'étude.

Afin de contacter nos services administratifs et la vie scolaire, de nouvelles adresses mails seront en service dès le 26 août 2024 :

Pour signaler un retard, justifier une absence ou s'inscrire à l'étude du soir, vous devrez contacter la vie scolaire (Madame MARTINEZ) sur le mail suivant : viescolaire@jeannedarc66.com avant 9h00 pour les absences et retards et avant 15h00 le jour même pour inscrire votre enfant à l'étude du soir.

Pour contacter le secrétariat de direction (Madame SERRA) pour par exemple, prendre un rendez-vous avec un professeur, le chef d'établissement ou encore avoir des informations, vous devrez utiliser le mail suivant : secretariat.general@jeannedarc66.com

Pour tous renseignements sur les sorties, la pastorales, les bourses nationales vous pourrez contacter le secrétariat des élèves (Madame BELIN) sur le mail suivant : secretariat.eleves@jeannedarc66.com

Pour inscrire un élève externe à la cantine il suffira d'envoyer un mail avant 10h au plus tard le jour même à l'accueil (Madame CRESPO) : accueil@jeannedarc66.com

Enfin pour des renseignements sur la facturation ou les prélèvements, vous pourrez contacter la comptabilité (Madame SOLE) sur le mail suivant : economat@jeannedarc66.com

Enfin, je souhaite la bienvenue à Madame POUPLIER, nouveau chef d'établissement du collège Jeanne d'Arc et comme je vous l'écrivais il y a quelques mois, j'espère qu'elle recevra autant de bonheur que cette institution m'a donné durant ces 11 années.

L'équipe de Jeanne d'Arc vous souhaite un bel été.

Avec tout mon dévouement,

Sébastien MUNOZ

“ Institution Jeanne d’Arc ”
Enseignement Catholique Maternelle Primaire et Secondaire



16, rue Valette - 66000 Perpignan

Tél : 04.68.34.38.76

Site Web : <http://www.jeannedarc66.com>

Mail : secretariat.general@jeannedarc66.com

DOSSIER DE RENTREE 2024-2025
COLLÈGE

- Le projet éducatif.
- Le projet d’Établissement
- Projet d’animation pastorale.
- La lettre du prêtre référent.
- La circulaire de rentrée.
- Le règlement intérieur.
- La fiche informatique.
- La fiche individuelle de renseignements.
- La fiche médicale d’urgence.
- Le contrat de scolarisation.
- Facturation / échéancier.
- Mandat de prélèvement SEPA.
- Information sur les cotisations.
- L’étude du soir.
- La liste des fournitures (collège).

Documents à rendre signés par les deux parents ou responsables légaux au professeur principal le jour de la rentrée :

- Règlement intérieur.
- Contrat de scolarisation.
- Fiche informatique.
- Fiche individuelle de renseignements.
- Fiche médicale d'urgence.
- Mandat de prélèvement SEPA (si prélèvement automatique).

Pour les parents divorcés et en cas d'autorité parentale partagée les documents doivent être signés par les deux parents.

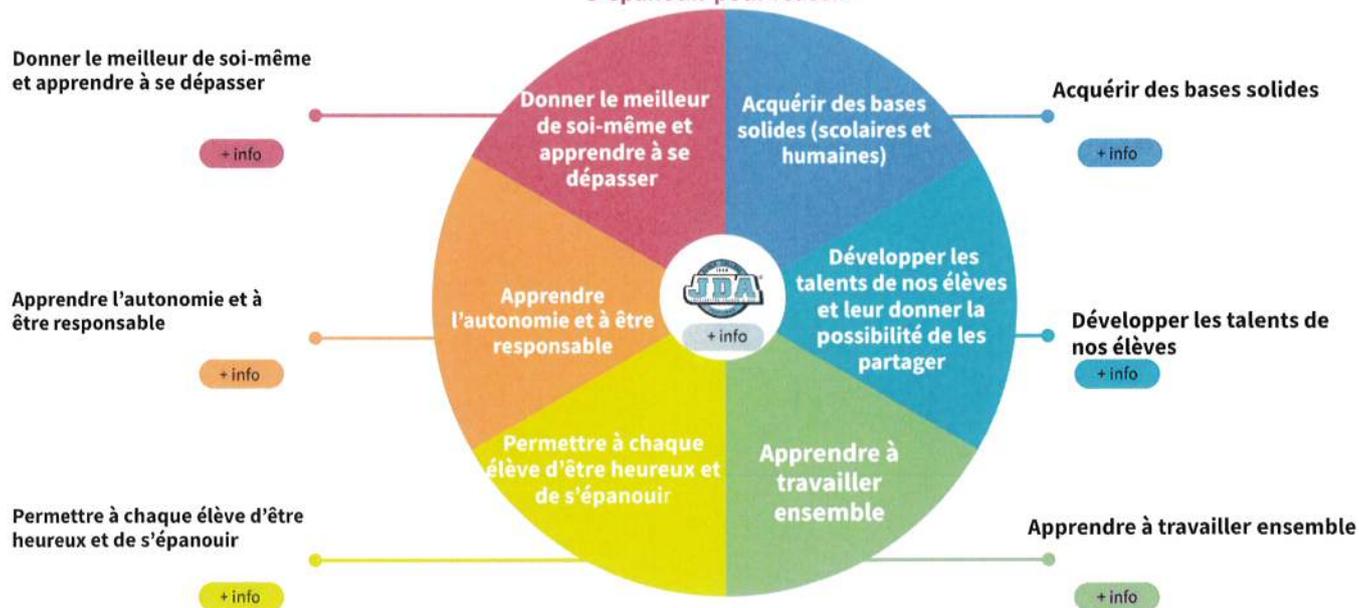
Autres documents à rendre au professeur principal le jour de la rentrée :

- Attestation d’assurance de responsabilité civile.
- 8 timbres (tarif économique, timbre vert) par famille à donner à l’enfant le plus grand de la fratrie.
- 2 photos d’identité en plus des 3 à coller sur les fiches.
- Extrait du jugement pour les parents divorcés s’il n’a pas été transmis l’année d’avant ou s’il a été modifié (sous enveloppe fermée avec le nom, prénom et la classe de l’enfant).

Projet d'établissement

INSTITUTION JEANNE D'ARC

S'épanouir pour réussir



Donner le meilleur de soi-même et apprendre à se dépasser

- En apprenant à ne pas chercher d'excuse.
- En travaillant de façon régulière, en développant le goût de l'effort.
- En développant l'esprit de résilience et de détermination.
- En valorisant et en encourageant la confiance en soi et l'estime de soi.
- En rappelant que le droit à l'erreur fait partie du progrès et des apprentissages.
- En offrant à chacun la possibilité de prendre conscience de ses compétences et de ses progrès.

Acquérir des bases solides (scolaires et humaines)

- En évaluant nos élèves de façon régulière pour mesurer les progrès.
- En proposant une Pastorale ambitieuse pour tous.
- En mettant à disposition des élèves des outils de méthodologie et d'accompagnement.
- En instaurant des routines dans les cours / rituels.
- En donnant nous-même, adultes, des modèles positifs et inspirants.
- En proposant des contenus de cours ambitieux, organisés et structurés et en vérifiant la bonne tenue des cahiers.
- En donnant du travail de façon régulière.
- En favorisant le vivre ensemble chaque jour entre pairs et adultes.

Apprendre l'autonomie et à être responsable

- En faisant l'expérience de l'autodiscipline.
- En étant organisé.
- En respectant les échéances.
- En ayant un usage responsable de Pronote (collège).

Développer les talents de nos élèves et leur donner la possibilité de les partager

- En impliquant les élèves dans les temps forts de l'année.
- En organisant des temps de rassemblement et de cohésion.
- En permettant à chacun de trouver son talent par des propositions variées.
- En donnant de l'importance à toutes les formes d'intelligence.
- En leur proposant de participer à des instances de décision.
- En donnant l'opportunité de les développer et de les partager.

Permettre à chaque élève d'être heureux et de s'épanouir

- En donnant une place à chaque élève, permettant à chacun d'être connu et reconnu.
- En créant un climat bienveillant.
- En valorisant le comportement positif et les bonnes attitudes.
- En favorisant l'altruisme et l'empathie.
- En pratiquant une pédagogie de l'écoute et de l'encouragement.
- En étant respectueux et poli.

Apprendre à travailler ensemble

- En proposant au sein de nos cours l'apprentissage du vivre - ensemble.
- En favorisant l'écoute et le travail collaboratif notamment par du travail en groupe.
- En favorisant la pédagogie du projet.
- En instaurant des règles de fonctionnement qui permettent de travailler ensemble.
- En reconnaissant les compétences de l'autre et en respectant les différences.

Projet d'animation pastorale Institution Jeanne d'Arc



« On ne possède pas le bonheur comme une acquisition définitive. Il s'agit à chaque instant de faire jaillir une étincelle de joie. Ne l'oublions pas : "Souris au monde et le monde te sourira" ».

Soeur Emmanuelle

La joie d'annoncer l'Évangile par :

Des rencontres, des témoignages, des temps forts.
L'accompagnement de chacun sur le chemin de la Foi.
Une catéchèse structurée.
La découverte ou l'approfondissement de la culture chrétienne.
La culture religieuse.

La joie de Célébrer:

En vivant l'eucharistie.
En priant ensemble.
En se préparant à recevoir les sacrements.
En fêtant des événements de la vie de l'établissement.
En proposant des célébrations liées au temps liturgique au sein de l'Institution et de la paroisse.

La joie de Servir:

Grâce à des actions de partage.
Par l'intermédiaire d'activités solidaires et d'engagements.
Par une attention à l'autre.
Par le partage des talents.
Par la création de liens.

Projet d'animation pastorale : Soyez toujours dans la joie !

La joie d'annoncer l'Évangile par :

Des rencontres :	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil d'intervenants pour nous parler d'associations. - Accueil des confrères de la Sanch. - Accueil de personnes pour nous sensibiliser au don du sang. - Accueil des membres de l'ADAPEI pour la vente de brioches. - Des membres des communautés religieuses qui nous accueillent pour des retraites ou que nous accueillons pour des témoignages.
Des temps forts :	<ul style="list-style-type: none"> - De rentrée avec chaque niveau de classe. - Entre les élèves de différents établissements de l'enseignement catholique des P.O lors de la préparation à la première communion ou vers le sacrement de confirmation. - Une célébration commune à l'ensemble des confirmands du diocèse. - Un pèlerinage à Lourdes pour les confirmands.
L'accompagnement de chacun sur le chemin de la foi :	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement vers les sacrements hors parcours traditionnel. - Préparation des baptêmes dans tous les niveaux de classe, de la 1^{ÈRE} communion à partir du CMI. - La préparation vers la confirmation à partir de la 4^{ÈME} et après, même pour les adultes.
Une catéchèse structurée :	<ul style="list-style-type: none"> - Une catéchèse adaptée à chaque niveau et public accueilli. - Qui utilise différents supports, aussi bien traditionnels, cours, activités ludiques et jeux pendant les retraites. - Pratique des sacrements, réconciliation, Eucharistie.
La découverte ou l'accomplissement de la culture chrétienne :	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les élèves, au cours de leur scolarité, sont sensibilisés par le biais de la culture à la religion chrétienne leur permettant de connaître la spécificité de l'établissement qui les accueille et leur permettant une connaissance de ce en quoi les membres de l'Église catholique croient et comment ils doivent vivre en tant que chrétiens. - Acquisition aussi des connaissances des traditions et des fêtes de l'Église
La culture religieuse :	<ul style="list-style-type: none"> - En classe de troisième, ouverture et présentation d'autres religions.

La joie de Servir :

Grâce à des actions de partage :	<ul style="list-style-type: none"> - Collectes grâce au groupe AGIR : lunettes, denrées alimentaires, jouets... - Opération bol de riz.
Par l'intermédiaire d'activités solidaires et d'engagement :	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des adultes par les jeunes au don du sang. - Opération bol de riz.
Par une attention à l'autre :	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil et charité mis en place par chacun, les adultes comme les jeunes. - Bienveillance des adultes vis-à-vis des jeunes. - Aide des professeurs dans le soutien scolaire. - Chapelle ouverte pour accueillir ceux qui souhaitent se recueillir lors de certains événements à la demande des jeunes. - Aide pour les services de la cantine.
Par le partage des talents :	<ul style="list-style-type: none"> - Participation des talents de musiciens, de chanteurs, de lecteurs, d'écrivains lors des célébrations. - Aide artistique pour la préparation des temps liturgiques, décoration de la crèche.
Par la création de liens :	<ul style="list-style-type: none"> - Travail en collaboration entre les plus petits et les plus grands. - Correspondance avec nos jumeaux de Kanklan.

La joie de Célébrer :

En vivant l'eucharistie :	<ul style="list-style-type: none"> - Pour tous les élèves du CE2 à la 6^{ÈME}, messe de rentrée dans l'église paroissiale St Joseph. - Messe mensuelle des volontaires. - Messes en fonction du calendrier liturgique : temps de l'aveil, de Pâques ou du carême.
En priant ensemble :	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de prière pour les classes de maternelle et primaire pour Noël. - Temps de prière pour les temps forts du calendrier liturgique, l'immaculée conception, Chandeleur, Cendres, chemin de croix.
En se préparant à recevoir les sacrements :	<ul style="list-style-type: none"> - Avant les grandes fêtes, pendant l'aveil et le carême, proposition de recevoir le sacrement de réconciliation. - Messe pour les volontaires et en fonction du calendrier liturgique.
En fêtant les événements de la vie de l'établissement :	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de prière de rentrée, de fin d'année avec les adultes de l'établissement. - Accueil des élèves dans la chapelle.
En proposant des célébrations liées au temps liturgique et de la paroisse :	<ul style="list-style-type: none"> - Messe de rentrée. - Messe du jeudi Saint à la paroisse St Joseph. - Célébration des communions, des professions de foi et des confirmations.

Institution Jeanne d'Arc

Chers parents,

Vous avez le souci de l'éducation de vos enfants et vous les avez inscrits à l'Institution Jeanne d'Arc, une Ecole Catholique fondée par les Filles de Jésus et aujourd'hui dirigée par des laïcs qui en assument l'héritage et l'esprit.

L'éducation doit prendre en compte toutes les dimensions de la personne humaine.

De multiples efforts sont faits en tous domaines pour répondre à cette attente mais on peut s'interroger sur la part qui est faite aujourd'hui à la dimension spirituelle de l'existence.

« Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il en vient à perdre son âme ? » demande Jésus.

C'est la raison pour laquelle l'École Catholique propose des heures de catéchèse qui permettent aux élèves de découvrir que le Christ Jésus « a les paroles de la vie éternelle ». Il est le « Chemin, la Vérité et la Vie ».

Faire la rencontre personnelle avec le Christ vivant qui sauve, découvrir la tendresse de son Père et notre Père, accueillir L'Esprit Saint au cœur de sa vie, tel est le début de la catéchèse en même temps qu'elle apporte des connaissances pour nourrir cette foi.

Parents, vous êtes les premiers éducateurs de la foi de vos enfants comme l'a rappelé le Concile Vatican II. Le dévouement des catéchistes ne suffit pas : ils ont besoin de votre collaboration. Vous pouvez contribuer grandement à faire porter du fruit à ce qui est semé dans le cœur des enfants au fil des rencontres, en étant attentif à ce qu'ils vivent pendant les temps de catéchèse et en reparlant avec eux, en facilitant au maximum leur participation à la messe dominicale, en les initiant à la prière à la maison, en lisant ensemble le trésor qu'est la Bible. Ainsi l'enfant construit sur le Roc et non sur le sable, et il se prépare à affronter victorieusement les aléas inévitables de l'existence. Notre mission est belle. C'est ensemble que nous pouvons nous en acquitter. Nous comptons sur vous.

En l'attente de vous rencontrer, je vous assure de mes sentiments cordiaux et dévoués.

Le prêtre accompagnateur.

“ Institution Jeanne d’Arc ”
Enseignement Catholique Maternelle Primaire et Secondaire



16, rue Valette - 66000 Perpignan

Tél : 04.68.34.38.76

Site Web : <http://www.jeannedarc66.com>

Mail : secretariat.general@jeannedarc66.com

CIRCULAIRE DE RENTREE 2024/2025

Chers parents,

La rentrée scolaire 2024/2025 est fixée au lundi 2 septembre 2024 pour les classes de 6^{ème} et 4^{ème} et au mardi 3 septembre 2024 pour les classes de 5^{ème} et 3^{ème} (se présenter avec la trousse, des copies et le cartable + un sac pour les livres).

Horaires du jour de rentrée :

CLASSES	DATES ET HORAIRES
6°	Lundi 2 septembre 2024 de 9h30 à 16h55 (les élèves de 6 ^{ème} n’auront pas cours le mardi 3 septembre 2024).
5°	Mardi 3 septembre 2024 de 14h00 à 16h55 .
4°	Lundi 2 septembre 2024 de 14h00 à 16h55 (les élèves de 4 ^{ème} n’auront pas cours le mardi 3 septembre 2023).
3°	Mardi 3 septembre 2024 de 14h30 à 16h55 .

Les cours débuteront, pour tous les élèves du collège, le mercredi 4 septembre 2024 en suivant l’emploi du temps qui aura été remis par les professeurs principaux lors de la rentrée. Les élèves devront donc se munir du matériel scolaire nécessaire.

Le repas de midi est assuré dès le lundi 2 septembre 2024, ainsi que l’étude du soir.

Bien cordialement,

Madame Carine POUPLIER
Chef d’Établissement du collège
Coordonnatrice

REGLEMENT INTERIEUR COLLEGE

Institution

"JEANNE D'ARC"



*Enseignement primaire et
secondaire privé mixte*

16, rue Valette - 66000 PERPIGNAN

Téléphone : 04.68.34.38.76

<http://www.jeannedarc66.com>

Mail : secretariat.general@jeannedarc66.com

Les règles suivantes constituent le cadre nécessaire à toute vie communautaire : elles doivent être respectées scrupuleusement par tous les élèves du collège. Elles s'appliquent dans tous les domaines où la responsabilité de l'Établissement est engagée, y compris pendant les sorties et voyages scolaires.

Les élèves du collège et leurs familles s'engagent à lire ce règlement intérieur et à le respecter dans ses différentes rubriques.

I. ORGANISATION GENERALE :

La direction générale est assurée par Madame SOULERE pour le 1^{er} degré et par Madame POUPLIER pour le 2nd degré. Madame POUPLIER est le Chef d'Établissement coordonnatrice. Madame MARTINEZ est chargée de la surveillance générale.

Madame SOLÉ est responsable du service Economat.

II. VIE SCOLAIRE :

L'accueil des élèves des classes du secondaire est assuré à partir de 7 h 35.

1. Jours et horaires des classes dans le SECONDAIRE :

Lundi / Mardi/Jeudi /Vendredi : 8h - 11h55 et 14h - 16h55 (certains cours peuvent avoir lieu entre 12h et 14h).

Mercredi : 8h - 11h55 (ou éventuellement 12 h 30 une fois sur deux pour les devoirs en 4^{ème} et 3^{ème}).

Pour des raisons d'organisation pédagogique ou de remplacement d'enseignants, les emplois du temps des élèves peuvent être modifiés durant l'année scolaire dans le respect des horaires mentionnés ci-dessus.

Il n'y a pas de service de restauration le mercredi midi.

La restauration, l'encadrement et les activités proposées entre 12h00 et 14h00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi sont réservés aux élèves demi-pensionnaires ou munis d'un ticket repas.

Pour les élèves externes, la fermeture du portail se fait à 12h15 et sa réouverture s'effectue uniquement à 13h30 (le respect des horaires est essentiel pour des raisons de sécurité).

2. Fréquentation des cours :

Chaque élève est affecté avant la rentrée scolaire dans une classe déterminée. Parents et élèves sont priés de *respecter ces affectations*. Les élèves doivent suivre tous les cours de la classe à laquelle ils appartiennent. Les élèves dispensés de sport sont tenus, sauf dérogation particulière, d'assister aux séances d'EPS.

3. Option latin :

En 5^{ème}, les élèves pourront choisir l'option latin après l'avis favorable du conseil de classe. Une fois la décision prise, il n'est plus possible d'arrêter et ce jusqu'à la fin de la 3^{ème}.

Il est conseillé aux parents de prendre l'avis des professeurs avant de choisir cette option.

4. Option section européenne :

En 4^{ème}, les élèves pourront choisir cette option après l'avis favorable du professeur d'anglais et l'avis du professeur principal.

Cette option sera poursuivie en classe de 3^{ème}.

Elle n'est pas compatible avec l'option latin ni avec la classe à horaires aménagés.

5. Orientation :

Le passage en classe supérieure n'est pas automatique : les parents qui scolarisent leurs enfants au collège "Jeanne d'Arc " s'engagent à respecter les décisions du conseil de classe pour chaque niveau d'enseignement.

De plus, les parents s'engagent à respecter le choix de la classe où se trouve leur enfant. Aucun changement de classe n'est possible après la rentrée.

6. Absences/retards :

Toute absence, si brève soit-elle, doit être signalée à la vie scolaire en envoyant un mail avant 9h00 : viescolaire@jeannedarc66.com. Il en est de même pour les retards.

Au-delà de 3 jours, un certificat médical est demandé.

L'équipe enseignante tient à vous rappeler que l'école est obligatoire et que la continuité pédagogique est difficile à maintenir lorsque les élèves sont régulièrement absents pour des raisons personnelles (vacances anticipées, loisirs, ...)

Une stricte ponctualité est également requise pour éviter tout dérangement pendant les cours.

Dans les classes secondaires, aucun élève n'est autorisé à entrer en classe après une absence sans se présenter au bureau de la surveillante générale.

L'équipe enseignante tient à vous rappeler que l'école est obligatoire et que la continuité pédagogique est difficile à maintenir lorsque les élèves sont régulièrement absents pour des raisons personnelles (loisirs, vacances anticipées...).

En outre, une stricte ponctualité aux cours est requise. Les retards seront comptabilisés et sanctionnés.

Un élève ayant des absences injustifiées ou des retards répétés, recevra une mise en garde d'assiduité qui sera transmise aux parents ; ceux-ci devront la renvoyer signée à Madame la surveillante générale.

Une deuxième mise en garde d'assiduité entraînera une inclusion immédiate de 48 heures et la non-réinscription pour l'année suivante.

Dans le cas d'une mise en garde, l'élève sera consigné de 8h00 jusqu'à 16h55 les lundi, mardi, jeudi et vendredi dans l'établissement jusqu'au conseil de classe suivant.

7. Tenue :

Les élèves sont priés de venir en classe dans une tenue correcte et compatible avec la vie scolaire, dont l'appréciation est réservée aux responsables de l'établissement. Toute extravagance est proscrite (notamment les "piercings", les pantalons déchirés, troués, démesurés ou à taille basse excessive, les « mini-jupes » et les « mini-shorts »). Les cheveux doivent être de couleur naturelle même s'ils sont teints (blonds, châains, bruns, roux). Les tatouages apparents sont proscrits. Pour des raisons de sécurité, les boucles d'oreilles pendantes et longues sont interdites (risque d'arrachement du lobe de l'oreille), ainsi que le port de tongs. Le port de vernis à ongles de couleur n'est pas autorisé.

Tout couvre-chef est interdit au sein de l'établissement.

Il est interdit d'apporter des objets dangereux, de fumer, d'introduire des cigarettes de tous types (tabac, électronique...) et de l'alcool dans l'enceinte de l'établissement. Leur consommation aux abords de l'établissement est également interdite. Toute infraction sera gravement sanctionnée.

Les chewing-gums et sucettes sont interdits.

Il est interdit de rentrer dans les toilettes à plusieurs.

Le port de la blouse à manches longues, nécessairement en coton pour des raisons de sécurité, est obligatoire au laboratoire. Le port d'une tenue de sport est exclusivement réservé aux séances d'EPS. La tenue d'EPS est obligatoire. Elle doit être adaptée à la pratique sportive : survêtement, collants de sport, tee-shirt, short de sport. Pour des raisons évidentes de santé, le choix des chaussures est très important : pas de tennis en toile et sans semelles. Toute tenue inadaptée ne sera pas acceptée.

Les élèves sont priés de ne pas apporter en classe des objets de valeur, nous recommandons tout particulièrement aux parents d'être vigilants pour ce qui concerne les matériels de type tablette, airpods, montre connectée, téléphone portable... L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou de détérioration.

L'utilisation des téléphones portables et des montres connectées est interdite dans l'enceinte de l'établissement. Ils doivent donc être en position éteinte et non visibles. En cas de non-respect, le téléphone portable sera confisqué pour une semaine et l'élève recevra un avertissement de discipline.

8. Sanctions :

Un élève ayant commis une faute disciplinaire, recevra un avertissement de discipline qui sera transmis aux parents ; ceux-ci devront le renvoyer signé à Madame la surveillante générale.

Un troisième avertissement de discipline entraînera une exclusion immédiate de 48 heures et un quatrième avertissement pourrait entraîner la non-réinscription pour l'année suivante.

Enfin, un cinquième avertissement pourra conduire à l'exclusion définitive de l'élève.

Cependant, toute infraction grave au présent règlement (falsification de notes ou de signature, absence non justifiée, violence, insolence, dégradation volontaire, vol, photographies, film, exploitation d'images, sur internet ou autre, réalisés dans les locaux ou lieux relevant de l'autorité de l'institution...), entraînera une exclusion immédiate de 48 heures et selon le cas, l'exclusion définitive de l'élève.

Tout élève convaincu de fraude, de tentative ou d'aide à la fraude aura zéro à son devoir et un avertissement de discipline. De plus, cette faute grave peut conduire à une exclusion temporaire, voire définitive en cas de récidive.

Toute exclusion définitive peut être précédée d'une exclusion immédiate à titre temporaire. L'exclusion définitive est décidée par le chef d'établissement après avoir convoqué l'élève et les parents à une réunion pour entendre leurs observations sur les faits reprochés à l'élève. L'absence de l'élève ou de ses parents à la réunion ne peut empêcher ni retarder la décision. Le chef d'établissement peut inviter certains membres de la communauté éducative à participer à cette réunion. La décision est notifiée par un courrier adressé aux parents. L'exclusion définitive peut être prononcée en cours d'année.

Un élève dont le travail est jugé insuffisant, aura un travail supplémentaire signé par les parents. Ce travail non fait ou mal fait aurait pour conséquence un avertissement de discipline.

Tout travail non fait ou non rendu peut entraîner un avertissement de travail. Un troisième avertissement de travail entraînera une inclusion de 48 heures.

Enfin, chaque élève doit se sentir responsable du matériel communautaire qui lui est confié et de la propreté des bâtiments (papiers, emballages...). Toute dégradation volontaire entraînera une sanction. De plus, une réparation financière et un travail de nettoyage seront exigés.

9. Internet :

Nous attirons votre attention sur le fait que les blogs, réseaux sociaux (Facebook...) et SMS doivent être exempts de toute atteinte à l'Institution et à l'ensemble des membres de la communauté éducative de l'Institution Jeanne d'Arc. Le non respect de cette règle entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Nous attirons aussi l'attention des parents sur les dangers d'un libre accès à internet pour les jeunes. Nous vous conseillons fortement de ne pas laisser de libre accès à internet à vos enfants.

Il est rappelé que les parents sont pleinement responsables des actes de leurs enfants mineurs.

10. Affichage :

Tout projet d'affichage en classe ou dans les couloirs doit être soumis à Madame la chef d'établissement.

11. Sorties et visites :

Les externes ne peuvent pas quitter l'établissement avant la fin des cours de la demi-journée. Les demi-pensionnaires ne peuvent pas quitter l'école avant la fin des cours de la journée. D'une manière générale, les élèves doivent être porteurs de leur carte de sortie sur laquelle figurent les autorisations particulières des parents. Cette carte de sortie est exigée lorsque les élèves quittent l'école avant 12 h pour les externes et avant 16h55 pour les demi-pensionnaires.

Les demi-pensionnaires et les externes ne peuvent pas recevoir de visites, sauf cas exceptionnels justifiés, et après autorisation de la Direction.

La participation aux sorties scolaires et/ou voyages est conditionnée à un bon comportement et à un travail scolaire régulier. Le chef d'établissement se réserve le droit d'annuler la participation d'un élève si ces conditions ne sont pas réunies.

12. Conseil de classe :

Le conseil de classe se réunit plusieurs fois dans l'année.

Il peut attribuer des témoignages de satisfaction aux élèves qui le méritent par leurs résultats et leur comportement général : « félicitations », « vives félicitations » et « très vives félicitations ».

Les « encouragements », quant à eux, sont attribués pour valoriser les efforts personnels et le sérieux.

Il va de soi que toutes ces distinctions sont conditionnées par le fait que l'élève doit avoir une attitude exemplaire.

D'autre part, l'équipe pédagogique peut prononcer une « mise en garde » concernant le travail de l'élève. Après la troisième mise en garde, une exclusion de 48 heures sera décidée et pourrait entraîner la non réinscription pour l'année suivante.

Une quatrième « mise en garde » pourra conduire à l'exclusion définitive de l'élève.

Dans le cas d'une mise en garde, l'élève sera consigné jusqu'à 16h55 les lundi, mardi, jeudi et vendredi dans l'établissement jusqu'au conseil de classe suivant.

13. Sécurité :

Les dispositions de sécurité contre l'incendie font l'objet d'instructions spéciales. Le matériel de lutte contre l'incendie déposé sur les lieux de passage des élèves doit être respecté par ces

derniers. Des exercices d'évacuation sont pratiqués dans l'établissement afin d'éviter toute panique en cas d'alerte.

Les précautions à prendre au laboratoire sont affichées et rappelées par les professeurs. Les blouses en nylon y sont absolument interdites. L'accès à la salle de sport et l'utilisation du matériel sont interdits aux élèves en l'absence des professeurs.

Il est rappelé que les élèves ne doivent être, en aucun cas, porteurs de médicaments. Les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments. Un traitement médical qu'il serait absolument indispensable d'administrer aux enfants durant la journée scolaire devra faire l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

L'établissement décline toute responsabilité au cas où les enfants disposeraient de médicaments. Les parents sont priés de ne pas introduire d'animaux dans la cour.

14. Règlement général sur la protection des données - R.G.P.D.

Vous avez probablement déjà entendu parler du RGPD, soit le Règlement Général sur la Protection des Données. Ce règlement est entré en vigueur le 25 mai 2018 afin d'assurer une meilleure protection de vos données, tout en vous donnant le droit à une confidentialité améliorée. Les informations recueillies dans le cadre de la scolarisation d'un élève font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'élève, dans les dossiers de l'établissement. Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, les parents pourront s'adresser à Madame le chef d'établissement.

III. PASTORALE :

Conformément à notre projet éducatif et au projet d'animation pastorale, les élèves participeront à des cours de culture religieuse obligatoires. Parallèlement, un cheminement vers la Foi est proposé aux enfants qui le désirent (préparation au Baptême, à la Première Communion, à la Profession de Foi et à la Confirmation).

On ne peut comprendre l'homme d'aujourd'hui sans connaître ses racines, sa culture et ses traditions religieuses. En fonction du cheminement et des questions des enfants, on établit le lien entre la vie et la foi qui doit être une proposition de liberté et d'exigence.

Pendant les années de collège, les élèves peuvent s'engager dans des actions caritatives. La pastorale est assurée bénévolement par des enseignants et des parents, assistés du prêtre référent de l'établissement.

IV. RELATIONS AVEC LES FAMILLES :

Dans les classes secondaires, les conseils de classe ont lieu à chaque trimestre. Pour le premier trimestre et deuxième trimestre un conseil mi-trimestriel est organisé. La lecture des notes est faite dans chaque classe par Madame le chef d'établissement et le relevé de notes est envoyé aux parents. Chaque trimestre, un bulletin est envoyé aux parents qui peuvent aussi suivre régulièrement les résultats de leur(s) enfant(s) sur pronote. Les résultats annuels permettent le passage ou non dans les classes supérieures, à l'appréciation du conseil de classe. Le travail de l'élève peut mériter les encouragements, les félicitations ou les vives félicitations du conseil de classe.

Il est demandé aux parents de contrôler le travail personnel de leur(s) enfant(s) en consultant notamment le cahier de textes et le site pronote. Ils sont incités à contrôler aussi le cartable afin de ne pas l'alourdir inutilement.

Il est fort souhaitable que les parents rencontrent les enseignants de leur(s) enfant(s), en particulier le professeur principal. Pour des questions de sécurité et de respect des enseignants, nous demandons aux parents de ne pas chercher à rencontrer les professeurs sans rendez-vous. Vous pouvez aussi vous entretenir avec eux lors des réunions parents-professeurs.

Une association de Parents d'élèves existe dans l'établissement. La liste des représentants de Parents d'élèves est communiquée pour information au cours du 1er trimestre.

Le responsable légal déclare se montrer solidaire du projet éducatif du collège Jeanne d'Arc, du climat éducatif qui en découle et des règles de vie du collège dont il reconnaît prendre connaissance en signant le règlement intérieur. Il s'engage à le faire respecter et à ne jamais faire état devant l'élève d'opposition éventuelle à une décision ou une position prise par l'établissement, ce qui n'exclut pas le dialogue avec le collège.

V. ECONOMAT :

1. Inscription dans l'établissement :

Lors de l'inscription, des arrhes et des frais de dossier sont demandés. Ils sont non remboursables en cas de désistement. Les frais de dossier sont acquis définitivement à l'établissement (ils correspondent au traitement administratif du dossier). Les arrhes sont remboursées en fin de scolarité de l'enfant.

2. Facturation :

Vous avez la possibilité de régler vos factures par les moyens suivants :

- **Par chèque** : avant le 20 de chaque mois, joindre impérativement le papillon détachable sans l'agrafer
- **En espèces** : avant le 20 de chaque mois, se munir des factures pour contrôle à l'économat
- **Par prélèvement automatique** : entre le 5 et le 10 de chaque mois. Pour cela, vous devez fournir à l'économat un RIB en original + le mandat de prélèvement SEPA original et signé (disponible sur le site de l'établissement ou à la demande à l'Économat). Un montant forfaitaire de 2€ pour l'année sera facturé sur la première échéance pour la mise en place de ce moyen de paiement. Tout frais de rejet de paiement vous sera également refacturé.

Tout mois commencé est dû dans son intégralité.

Aucune déduction de facture de quelque ordre que ce soit ne peut être effectuée par les parents sans l'accord de la Direction ou de l'Économat.

En cas de paiement partagé, merci de prendre contact dès la rentrée avec Mme SOLÉ à l'Économat.

L'établissement assure automatiquement tous les élèves (assurance individuelle scolaire). Si vous ne souhaitez pas en bénéficier, merci de bien vouloir l'indiquer par courrier avant le 15 septembre. Aucun remboursement ne sera possible ultérieurement à cette date.

Tout frais d'impayé sera à la charge des familles.

3. Restauration :

La déduction de la demi-pension n'est possible qu'à compter du moment où l'élève est absent au moins un mois entier et pour raison médicale.

Aucune déduction de facture de quelque ordre que ce soit ne peut être effectuée par les parents sans l'accord de la Direction ou de l'Économat.

Pour tous les élèves participant à la demi-pension, l'inscription se fait pour un trimestre entier. Tout changement doit être communiqué par mail à l'Économat economat@jeannedarc66.com avant les vacances de Noël ou de Pâques pour effet le ou les trimestres suivants.

Les parents souhaitant inscrire ponctuellement leur(s) enfant(s) à la cantine sont priés de le signaler à Madame Audrey CRESPO en lui envoyant un mail : accueil@jeannedarc66.com au plus tard le jour même avant 10h00.

Une facture complémentaire vous sera adressée à la fin du mois une fois tous les passages comptabilisés.

4. Étude du soir :

Pour tous les élèves participant à l'étude et/ou garderie du soir, l'inscription se fait pour l'année. Tout changement (inscription ou suspension) doit être communiqué par mail à l'Économat economat@jeannedarc66.com avant les vacances de Noël ou de Pâques pour effet le ou les trimestres suivants.

Les frais de l'étude et/ou garderie du soir seront facturés au Prorata.

Les parents souhaitant inscrire ponctuellement leur(s) enfant(s) à l'étude et/ou garderie du soir sont priés d'envoyer un mail avant 15h00 à la vie scolaire viescolaire@jeannedarc66.com afin d'informer de la présence de l'enfant.

Les jours de présence seront automatiquement facturés sur le compte des familles (réception d'une facture complémentaire).

Quand l'enfant est inscrit à l'année à l'étude et/ou garderie du soir, merci d'envoyer un mail à la vie scolaire avant 15h00 afin de signaler son absence.

VI. RESPECT DU DROIT A L'IMAGE

Afin de respecter le droit à l'image des enfants et des adultes de l'Institution, vous êtes priés de ne pas diffuser sans leur autorisation et ce d'aucune manière (réseaux sociaux, publication, etc...) des photos ou des vidéos d'élèves ou de personnes que vous auriez pu prendre durant notre kermesse, lors de sorties, de spectacles ou à l'intérieur de l'établissement.

Le travail, le respect des règles et de toutes les personnes formant notre communauté éducative, sont des valeurs prioritaires au sein de notre établissement, tant pour les enfants que pour les parents.

La direction se réserve le droit de ne pas réinscrire un élève en cas de non-respect du règlement intérieur et des décisions prises durant l'année scolaire.

Madame Carine POUPLIER

Chef d'Établissement collègue

Coordonnatrice

Coupon à retourner signé au professeur principal le jour de la rentrée

.....
Monsieur et Madame

parents de l'élève

de la classe dedéclarent avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de l'Institution Jeanne d'Arc.

Fait à le

Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** »

Signature de l'élève

signature des responsables légaux

Fratrie :

Badges remis :

Réservé à l'administration

Code

Frais de dossier

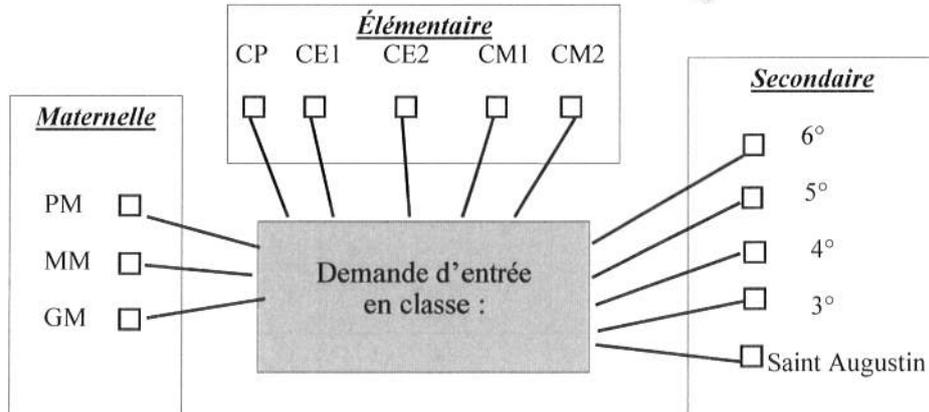
Arrhes

PHOTO
d'identité
récente

à coller

Année 2024/2025

FICHE INFORMATIQUE



RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ELEVE

NOM _____

PRENOMS _____

Sexe Masculin : Féminin : Nationalité: _____

Date de naissance : Lieu de naissance: _____ n° département: _____

Régime : Externe : 1/2 pensionnaire :

Nombre total d'enfants au foyer : scolarisés à J. d'Arc ⇔ classe

dans l'Ens. Catholique des P.O.

lequel : classe

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PAYEUR

Civilité

M. Mme Mlle

Situation familiale

Marié Divorcé Séparé Veuf (ve) Autres

Prélèvement automatique

OUI NON

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal et commune

n° téléphone domicile : n° portable :

La somme versée pour les frais de dossier sont définitivement acquis par l'établissement quelle que soit la décision d'inscription ; elle correspond au traitement administratif du dossier.

ADRESSE CHEZ QUI VIT L'ÉLÈVE (si garde alternée, mettre les 2 adresses et tél.)

PERE : Adresse _____ _____ Code Postal _____ Ville _____ Téléphone <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td style="width: 15px; height: 15px;"></td><td style="width: 15px; height: 15px;"></td></tr> </table>																					MERE : Adresse _____ _____ Code Postal _____ Ville _____ Téléphone <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td style="width: 15px; height: 15px;"></td><td style="width: 15px; height: 15px;"></td></tr> </table>																				

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PÈRE

NOM _____ PRENOM _____
 Adresse _____ tél _____
 Profession détaillée _____ code profession :

--	--	--

 Employeur : _____ VILLE _____
 n°tél professionnel

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 n° portable

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Adresse mail :

- 10 agriculteur exploitant
 - 21 artisan
 - 22 commerçant et assimilés
 - 23 chef d'entreprise
 - 31 profession libérale
 - 33 cadre de la Fonction Publique
 - 34 professeurs et assimilés
 - 35 professions de l'inform. arts spectacles
 - 37 cadres administratifs et commerciaux
 - 38 ingénieurs et cadres techniques
 - 42 professeurs des écoles et assimilés
 - 43 prof. Intermédiaire santé - travail social
 - 44 clergé, religieux
 - 45 prof. intermédiaires Adm.Fonction Pub.
 - 46 prof. administratives et commerciales
 - 47 techniciens
 - 48 agent de maîtrise - contremaître
 - 52 employés - agents de la fonction publique
 - 53 policiers et militaires
 - 54 employés administratifs d'entreprises
 - 55 employés de commerce
 - 56 personnels services directs particuliers
 - 62 ouvriers qualifiés dans l'industrie
 - 63 ouvriers qualifiés dans l'artisanat
 - 64 chauffeurs
 - 65 ouvriers qualifiés manutention et transports
 - 67 ouvriers non qualifiés
 - 69 ouvriers agricoles
 - 71 retraité agriculteur exploitant
 - 72 retraité artisan commerçant chef d'entrep.
 - 74 anciens cadres
 - 75 anciennes professions libérales
 - 77 anciens employés
 - 78 anciens ouvriers
 - 81 chômeur
 - 85 personnes sans activité professionnelle
 - 99 non renseignée
- Codes Professions**

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MÈRE

NOM _____ PRENOM _____
 De jeune fille _____
 Adresse _____ tél _____
 Profession détaillée _____ code profession :

--	--	--

 Employeur : _____ VILLE _____
 n°tél professionnel

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 n° portable

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Adresse mail :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SCOLARITÉ PROCHAÎNE

ETUDE DU SOIR (17h15/18h40) : OUI (annuel) - NON - AU TICKET

LANGUE VIVANTE 1* :	LANGUE VIVANTE 2* :	OPTION* :
Anglais	Anglais	Latin
Espagnol	Espagnol	Section euro

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SCOLARITÉ PRÉCÉDENTE

Etab. Public : Etab. Privé : autres : _____

Nom de l'établissement fréquenté _____

Adresse de l'établissement _____

n°R.N.E. (répertoire national) _____ Classe suivie _____

Je soussigné(e), M _____ responsable de l'enfant _____
 Certifie exacts les renseignements fournis sur cette fiche informatique et avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Établissement et en accepte les conditions.
 Date : _____

Signature obligatoire du Père **Signature obligatoire de la Mère**

Institution " Jeanne d'Arc "
Enseignement Catholique Maternelle Primaire et Secondaire



16, rue Valette - 66000 Perpignan
Tél : 04.68.34.38.76

Site Web : <http://www.jeannedarc66.com>

Mail : secretariat.general@jeannedarc66.com

**Coller
une
photo**

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS 2024-2025

Nom : Prénom :

Classe : Sexe : M F

Né le Lieu de naissance :
(Commune + n° de département)

Adresse de résidence de l'enfant :
.....

Famille de l'enfant :

	Père	Mère
Nom		
Nom de jeune fille		
Prénom		
Adresse <i>(si différente de l'élève)</i>		
Tel domicile		
Tel portable		
Mail		
Profession		
Tel travail		
Situation de famille	Mariés (Entourer la réponse)	Vie maritale Divorcés Séparés
Autorité parentale	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Mode de garde <i>(en cas de séparation)</i>	<input type="checkbox"/> Résidence habituelle chez le père <input type="checkbox"/> Résidence alternée	<input type="checkbox"/> résidence habituelle chez la mère

Autres personnes à prévenir en cas d'urgence (obligatoire)

Nom			
Prénom			
Téléphone			

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant

Nom			
Prénom			
Téléphone			

Frères et sœurs scolarisés dans l'établissement

Nom				
Prénom				
Classe suivie				

Assurance : Joindre l'attestation (responsabilité civile)

Compagnie d'assurance de l'enfant : n° police d'assurance :

Dossier santé :

Nom du médecin traitant : Tel :

Allergies : Autres problèmes de santé.....

Suivi (Orthophoniste, psychologue ou autres) :

Port de lunettes : en permanence en classe seulement

En cas d'urgence, l'école s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides, en se servant des numéros que vous nous avez transmis. Un élève accidenté ou malade est orienté par les services de secours d'urgences (pompiers) vers l'hôpital à moins que son état de santé permette une certaine attente dans le cas où la famille ou une personne désignée par elle, peut le prendre en charge.

Renseignements complémentaires

Votre enfant sera inscrit à l'étude ou à la garderie du soir ? OUI NON

Votre enfant prendra ses repas à la cantine ? OUI NON

Dans le cadre des APC (Aide Pédagogique complémentaire), votre enfant pourra être amené à participer, au cours de l'année, à un atelier d'aide J'accepte Je refuse

Association de parents d'élèves

Père	J'autorise la communication de mon adresse aux associations de parents d'élèves APEL oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
mère	J'autorise la communication de mon adresse aux associations de parents d'élèves APEL oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

Droit à l'image

L'école peut être amenée, au cours des différentes activités, à utiliser à des fins non commerciales des photos ou des vidéos qui pourraient être réalisées lors de sorties ou autres activités et sur lesquelles votre enfant pourrait apparaître (reportage, site web, presse...).

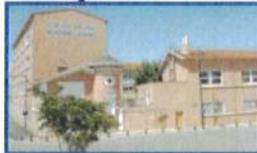
Père	J'autorise la diffusion de photos de mon enfant selon ces conditions oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Mère	J'autorise la diffusion de photos de mon enfant selon ces conditions oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

Je soussigné(e) :, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'école à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, ainsi que ma décision concernant le droit à l'image.

Signature des responsables légaux :
Père

Date :
Mère

Institution " Jeanne d'Arc "
Enseignement Catholique Maternelle Primaire et Secondaire



16, rue Valette - 66000 Perpignan

Tél : 04.68.34.38.76

Site Web : <http://www.jeannedarc66.com>

Mail : secretariat.general@jeannedarc66.com

COLLER
UNE
PHOTO

FICHE MÉDICALE D'URGENCE

Document non confidentiel à remplir par les familles à chaque rentrée scolaire

Nom et prénom de l'élève : né(e) le

RESPONSABLES LÉGAUX

Père, mère, tuteur (*rayez les mentions inutiles*)

Père, mère, tuteur (*rayez les mentions inutiles*)

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Adresse :

Adresse :

.....

.....

Tél Fixe :

Tél Fixe :

Tél Portable :

Tél Portable :

Tél Travail :

Tél Travail :

➤ **Autres personnes à contacter en cas d'urgence :**

Nom/prénom :

Tel :

Nom/prénom :

Tel :

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

1. Vaccinations :

vaccin	oui	non	Date du dernier rappel
antitétanique			
antidiphtérique			
antipoliomyélitique			

2. Allergies :

Type d'allergie	oui	non	Précisions
asthme			
médicamenteuse			

alimentaire

3. Autres renseignements :

L'enfant a-t-il eu des difficultés de santé (maladie, accident, hospitalisation, opération...) et/ou suit-il un traitement médical (précisez lequel) ? Indiquez toute information qui pourrait être utile :

.....
.....
.....
.....

L'enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires... ?

Indiquez toute information qui pourrait être utile :

.....
.....
.....

Groupe sanguin : Rhésus :

Nom du médecin traitant : Tél :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers le centre de soins le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par l'établissement. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille ou du responsable légal.

Joindre obligatoirement : les photocopies de toutes les pages de vaccinations du carnet de santé (ou du carnet de vaccination).

Je soussigné(e)
responsable légal de l'enfant.....

déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'Institution Jeanne d'Arc à prendre toutes les dispositions médicales nécessaires, dans le cas où je ne pourrais être joint.

A....., le.....

Signature des responsables légaux :

Père

Mère

Institution " Jeanne d'Arc "
Enseignement Catholique Maternelle Primaire et Secondaire



16, rue Valette - 66000 Perpignan

Tél : 04.68.34.38.76

Site Web : <http://www.jeannedarc66.com>

Mail : secretariat.general@jeannedarc66.com

**CONTRAT DE SCOLARISATION
2024-2025**

Le présent contrat a pour objet de préciser les conditions financières et morales dans lesquelles l'établissement assume la scolarisation de :

Nom, Prénom (de l'élève)

Monsieur et/ou Madame déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'unité pédagogique concernée.

Ils déclarent l'accepter sans réserve et inscrire par la présente leur fils/fille (*) dans l'établissement à dater de la rentrée scolaire 2024-2025.

L'élève : sera scolarisé(e) à cette date en classe de :
.....il/elle(*) reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter.

L'établissement représenté par Madame Muriel SOULERE, Chef d'Etablissement du 1^{er} degré et/ou Madame Carine POUPLIER, Chef d'Etablissement du 2nd degré-coordonnatrice, accepte cette inscription et s'engage à assurer la scolarisation de..... (nom et prénom de l'élève) pour l'année scolaire 2024-2025, sous réserve du respect par l'élève et ses parents du règlement intérieur.

En contrepartie du service rendu par l'établissement scolaire,

Monsieur et/ou Madame..... s'engagent à acquitter la contribution des familles ainsi que toutes dépenses para et périscolaires (cotisations, demi-pension, activités culturelles et sportives.....) dont leur enfant aura bénéficié, ainsi que toutes cotisations non remboursables spécifiques à l'Enseignement Catholique.

Le montant global de ces contributions sera payable par mois. Ce contrat sera réputé caduque en cas de non règlement de la facture mensuelle.

Fait à, le.....

Signature obligatoire des deux parents (ou responsables légaux)

Faire précéder de la mention " lu et approuvé "

Signature du Père

Signature de la Mère

**Madame Muriel SOULERE
Chef d'Établissement de l'école**

**Madame Carine POUPLIER
Chef d'Établissement du collège
Coordonnatrice**

OGEC SAINTE JEANNE D'ARC

-ECONOMAT-
16 RUE VALETTE - 66000 PERPIGNAN
TEL : 04-68-34-38-76

TARIFS 2024-2025

SECONDAIRE

CONTRIBUTION ANNUELLE		FACTURATION - ECHEANCIER											
		SEPT/OCT.	NOVEMBRE.	DECEMBRE.	JANVIER.	FEVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI	JUIN			
CONTRIBUTION DES FAMILLES	€ 627,00	€ 78,38	€ 78,38	€ 78,38	€ 78,38	€ 78,38	€ 78,38	€ 78,38	€ 78,38	€ 78,38	€ 78,38	€ 78,38	€ 78,38
DEMI-PENSION	€ 780,00	€ 97,50	€ 97,50	€ 97,50	€ 97,50	€ 97,50	€ 97,50	€ 97,50	€ 97,50	€ 97,50	€ 97,50	€ 97,50	€ 97,50
COTISATION POUR TRAVAUX	€ 100,00	€ 12,50	€ 12,50	€ 12,50	€ 12,50	€ 12,50	€ 12,50	€ 12,50	€ 12,50	€ 12,50	€ 12,50	€ 12,50	€ 12,50
COTISATIONS ENS.CATHOLIQUE	€ 107,90												
A.P.E.L. REGIONALE	€ 16,00												
A.P.E.L. ECOLE	€ 3,00												
ASSURANCE (*)	€ 9,50												
TRANSPORT SPORT	€ 65,00												
ELEVE EXTERNE	€ 928,40	€ 292,28	€ 90,88	€ 90,88	€ 90,88	€ 90,88	€ 90,88	€ 90,88	€ 90,88	€ 90,88	€ 90,88	€ 90,88	€ 90,88
ELEVE DEMI-PENSIONNAIRE	€ 1 708,40	€ 389,78	€ 188,38	€ 188,38	€ 188,38	€ 188,38	€ 188,38	€ 188,38	€ 188,38	€ 188,38	€ 188,38	€ 188,38	€ 188,38
ETUDE DU SOIR (en option)	€ 300,00	€ 37,50	€ 37,50	€ 37,50	€ 37,50	€ 37,50	€ 37,50	€ 37,50	€ 37,50	€ 37,50	€ 37,50	€ 37,50	€ 37,50

(*) L'ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT EST OBLIGATOIRE DANS LE CADRE : SORTIES, VOYAGES
→ Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'assurance de l'Etablissement merci de nous en faire part avant le 15/09/2024

Pour tout changement : Merci de bien vouloir communiquer l'information par courrier ou par mail le mois précédant la modification.

Réduction :

Une réduction sur la contribution des familles sera appliquée à partir du troisième enfant inscrit dans l'Enseignement Catholique des P.O (fournir un certificat de scolarité avant le 15 septembre 2024 pour les enfants scolarisés dans d'autres établissements que Jeanne d'Arc).

Cette disposition ne s'applique pas aux enfants de familles recomposées.



COTISATIONS ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

U.N.I.D.O.G.E.C. : *par an et par élève*

- Cette cotisation couvre les frais de fonctionnement du secrétariat de l'Union Départementale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique.

DIRECTION DIOCÉSAIN : *par an et par élève*

- Cette cotisation couvre les salaires et les charges sociales du Directeur Diocésain, de la Psychologue (tests d'évaluation) et du personnel de secrétariat.

A.P.E.L. RÉGIONALE : *par an et par famille*

- Cette cotisation couvre essentiellement la publication de la revue " Famille - Éducatrice " et les frais de fonctionnement de l'Union Régionale et de l'Union Nationale des A.P.E.L.

A.P.E.L. ÉCOLE : *par an et par enfant dans l'École*

- Cette cotisation est reversée à l'Association des Parents d'Élèves de l'Ecole-Collège JEANNE D'ARC.

E.S.S.L. : *par an et par élève du primaire et du secondaire*

- Cette cotisation couvre les frais de transport pour les activités sportives.

CAISSE DE SOLIDARITÉ : *par an et par élève*

- Cette cotisation permet d'aider non seulement les établissements en difficulté mais aussi ceux qui ont des projets de construction.

U.N.P.E.C. : *par an et par élève*

- Cette cotisation garantit pour l'élève, en cas de décès d'un des parents de pouvoir bénéficier de la prise en charge par cet organisme des frais de scolarité et le cas échéant de la demi-pension dans l'Enseignement Catholique jusqu'au BAC ou son équivalent.

Institution " Jeanne d'Arc "
Enseignement Catholique Maternelle Primaire et Secondaire



16, rue Valette - 66000 Perpignan
Tél : 04.68.34.38.76
Site Web : <http://www.jeannedarc66.com>
Mail : secretariat.general@jeannedarc66.com

**ÉTUDE DU SOIR
ÉCOLE – COLLÈGE
2024-2025**

Pour tous les élèves participant à l'étude du soir, **l'inscription se fait pour l'année au tarif de 300€**. Son paiement est lissé sur l'année selon l'échéancier fourni dans le dossier de rentrée.

Tout changement (inscription ou suspension) doit être communiqué par mail à l'Économat economat@jeannedarc66.com avant les vacances de Noël ou de Pâques pour effet le ou les trimestres suivants. Les frais de l'étude du soir seront facturés au Prorata.

Les parents souhaitant inscrire ponctuellement leur(s) enfant(s) à l'étude du soir (**au tarif de 8€**) sont priés d'envoyer un mail avant 15h00 à la vie scolaire viescolaire@jeannedarc66.com afin d'informer de la présence de l'enfant.

Les jours de présence seront automatiquement facturés sur le compte des familles (réception d'une facture complémentaire).

Quand l'enfant est inscrit à l'année, merci d'envoyer un mail à la vie scolaire avant 15h00 afin de signaler son absence.

En vous remerciant de votre compréhension,

Madame Muriel SOULERE
Chef d'Établissement de l'école

Madame Carine POUPLIER
Chef d'Établissement du collège
Coordonnatrice

Institution " Jeanne d'Arc "
Enseignement Catholique Maternelle Primaire et Secondaire



16, rue Valette - 66000 Perpignan

Tél : 04.68.34.38.76

Mail : secretariat.general@jeannedarc66.com

Site Web : <http://www.jeannedarc66.com>

INFORMATIONS DIVERSES

- > **INSCRIPTIONS 2025-2026**
- > **PASS 2024-2025**
- > **LOCATION DE CASIERS**

Chers parents,

Les inscriptions pour l'année scolaire 2025-2026 seront ouvertes dès le 16/09/2024.

Afin de sécuriser les entrées dans l'établissement, les parents et les personnes venant chercher les enfants, doivent obligatoirement porter un **"PASS"** pour rentrer dans l'école. Les parents n'ayant pas reçu le PASS lors de l'inscription doivent se rapprocher de l'accueil en envoyant un mail à Madame Audrey CRESPO : accueil@jeannedarc66.com

Aucune dérogation ne sera possible.

Il vous sera remis le jour de la rentrée 2 cartes 2024-2025 pour remplacer celles 2023-2024.

Merci d'inscrire au dos de la carte le nom de tous vos enfants scolarisés à l'école et au collège.

Si vous désirez obtenir un ou plusieurs PASS supplémentaires, il vous faudra justifier ce besoin par une lettre où vous mentionnez le nom de la personne à qui ce PASS est destiné, cette lettre sera accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité de cette même personne.

Chaque PASS supplémentaire sera vendu au prix de 4 euros.

Nous comptons sur vous pour suivre les consignes le plus sérieusement possible.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir respecter ce fonctionnement.

La possibilité de louer un casier est proposée aux élèves (1/2 pensionnaires) de la 6^{ème} à la 4^{ème}. La location est au tarif annuel de 20€ et concerne 2 élèves (10€/enfant).

Un formulaire sera distribué le jour de la rentrée par le professeur principal de la classe et permettra d'organiser et d'effectuer la réservation.

Bien cordialement,

Madame Muriel SOULERE
Chef d'Établissement de l'école

Madame Carine POUPLIER
Chef d'Établissement du collège
Coordonnatrice

FOURNITURES DES CLASSES DE 4° 2024 / 2025

MATHEMATIQUES

Si vous avez un ordinateur, il faut installer avant la rentrée OPEN OFFICE (sauf si vous avez une autre suite OFFICE), GEOGEBRA, SCRATCH

- 1 calculatrice CASIO FX 92 collège **spéciale collège**
- 1 équerre et rapporteur (maths en main). Si perdus, possibilités de les racheter à la rentrée
- 1 compas
- des feuilles simples petits carreaux grand format perforées
- des feuilles doubles petits carreaux grand format perforées
- 1 porte-mines

Les fournitures complémentaires seront demandées à la rentrée

FRANÇAIS

- des feuilles simples et doubles perforées à grands carreaux
- 1 dictionnaire de poche (ROBERT, LAROUSSE ou MAXIPOCHE)
Pas de mini dictionnaire (celui de 5^{ème} convient)

- Ramener le répertoire de langue à jour et recouvert (6° et 5°)

LATIN

- 1 porte-vues 60 vues minimum
- des feuilles simples à grands carreaux

ANGLAIS

- 2 cahiers format 24x32, 96 pages
- 1 cahier à carreaux format 17x22, 48 pages

ESPAGNOL

- 1 cahier format 24x32, 144 pages

HISTOIRE - GEOGRAPHIE

- 1 porte-vues
- 1 cahier 24x32 (peu importe les carreaux), 196 pages
- des crayons de couleur

SCIENCES

- 1 cahier à petits carreaux format 24x32, 96 pages à renouveler dans l'année si nécessaire
- 1 stylo 4 couleurs, 1 surligneur, crayons de couleur
- 1 porte-mines ou crayon gris HB
- 1 règle 30 cm, gomme, colle, ciseaux
- 1 blouse manches longues 100% coton,
marquée au nom de l'élève sur la poitrine
- 1 clé USB
- 1 calculatrice collège (celle de mathématiques)
- 1 classeur grand format souple avec 3 intercalaires
- des copies doubles grands carreaux
- des feuilles simples blanches grands carreaux
- des pochettes plastiques
- des feuilles blanches de dessin format A4

- des écouteurs filaires prise mini jack

TECHNOLOGIE

Les fournitures seront demandées à la rentrée

EDUCATION MUSICALE

- 1 cahier petit format à grands carreaux avec couverture en plastique rigide (ou un protège-cahier), 40 pages

ARTS PLASTIQUES

- 1 pochette de feuilles de dessin blanches format 24x32
- 1 crayon à papier
- 2 stylos liner pointes noires S + M ou B
- 1 pinceau rond et 1 pinceau plat (gros, moyens, petits)
- des crayons aquarelle
- 1 gomme, 1 tube de colle, une paire de ciseaux
- des feutres
- du papier calque

E.P.S.

- 1 jogging ou collant de sport, short
- 1 t-shirt avec manches
- 1 veste chaude pour l'hiver et k-way s'il pleut
- des chaussures de running (pas de toile ou semelles fines)
- 1 gourde

1 pochette A4 à élastiques, pour ranger tous les documents administratifs, qui seront distribués aux élèves tout au long de l'année scolaire.

ATTENTION : dans certaines matières, un complément sera demandé par le professeur à la rentrée.